ASSEMBLÉE 25-CAP-05

Procès-verbal de **l'assemblée ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 1er mai 2025 à 17 h 10,** au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard
Madame Rolande Balma, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Affine Lwalalika, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Lise Roy, conseillère de la Ville de Boucherville
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Madame Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Mesdames Doreen Assaad, Lise Roy, Louise Dion, Nancy Decelles, Affine Lwalalika et monsieur Marc-Antoine Azouz participent par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication.

Sont également présents :

Monsieur Alain Dufort, directeur général
Maître Catherine Bouchard, directrice affaires juridiques et secrétaire corporative
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

2025-05-043 **Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Rolande Balma:

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

6.1- Nomination – Comité technique - Gestion de portefeuille de projets et de suivi d'actifs;

6.2- Dépôt - Incendie au CEVL le 24 avril 2025 - Rapport motivé des dépenses et des contrats autorisés - Article105 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et durant laquelle la présidente lit et répond aux questions qui ont été reçues via le site Internet du RTL.

2025-05-044 **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 avril 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0132;

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal du 3 avril 2025 a été remise à chaque membre du conseil d'administration;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Nancy Decelles :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-05-045 **Autorisation de gratuités – Événements printemps-été 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0123;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) est le transporteur officiel des événements le Rendez-vous de la Mairie à Boucherville, la Fête nationale du Québec à Longueuil célébrée les 23 et 24 juin 2025 et les Fêtes de Saint-Lambert;

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Sylvain Joly :

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 80, 81 et 83 le samedi 14 juin 2025 dès 19 h jusqu'à la fin du service, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement Rendez-vous de la Mairie à Boucherville;

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 8, 25, 28, 29, 74, 75, 76, 81 et 88 le lundi 23 juin 2025 dès 16 h jusqu'à la fin du service, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement Fête nationale du Québec 2025 à Longueuil;

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 5, 8, 19, 42, 50, 88, 132 et 160 le mardi 24 juin 2025 dès 10 h jusqu'à la fin du service, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement Fête nationale du Québec 2025 à Longueuil;

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 1, 6, 13 et 15, le vendredi 22 août de 10 h jusqu'à la fin du service ainsi que le samedi 23 août dès 10 h jusqu'à la fin du service et le dimanche 24 août 2025 de 10 h jusqu'à 17 h, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé de l'événement Fêtes de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-05-046 **Prolongation de contrat - Bail du 1100 Marie-Victorin à Longueuil**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0138;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) loue, depuis le 1er janvier 2021, un terrain sis au 1100 boulevard Marie-Victorin à Longueuil (Québec) selon les termes et conditions d'un bail de location et de ses addendas;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de ce terrain est destiné aux roulottes des entrepreneurs pour le projet de rénovation du Centre d'exploitation du Vieux-Longueuil (CEVL);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux restent encore à effectuer et que ceux-ci s'échelonneront encore sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) désire poursuivre ses activités sans interruption et qu'aucun terrain vacant en périphérie du RTL n'est disponible;

CONSIDÉRANT QU'un addenda à la convention de bail convient d'une prolongation de bail pour une durée de trente-six (36) mois selon les termes indiqués à ce même addenda;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. 30.01), les baux immobiliers ne sont pas assujettis à l'obligation de recourir au processus de soumissions publiques.

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'APPROUVER l'addenda à la convention de bail auprès de **GLOBAL B. RODI 2000 INC.** pour la location d'un terrain sis au 1100 boulevard Marie-Victorin à Longueuil pour une période de trente-six (36) mois, soit du 1er juillet 2025 au 30 juin 2028, pour un montant total estimé à 485 512,29 $ (taxes incluses);

D'APPROUVER un montant maximum de 17 246,25 $ (taxes incluses) afin de pouvoir répondre aux éventuelles demandes d'ajustement de prix annuel en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ne peut excéder cinq pour cent (5 %) du loyer par année;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, l'addenda ou tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la prolongation de la convention de bail.

Adjudicataire :
GLOBAL B. RODI 2000 INC. (NEQ : 1160698321)
1100 Marie-Victorin
Longueuil (Québec) J4G 2H9

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-05-047 **Prolongation de contrat - Taxi collectif et transport à la demande**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0143;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public P21-003, le contrat CA2067 a été octroyé à l'entreprise 9145-7200 QUÉBEC INC. f.a.s. ALLO TAXI par la résolution 21-43;

CONSIDÉRANT QUE la clause 15.02 du contrat permet au Réseau de transport de Longueuil (RTL) de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles d'une (1) année chacune, selon les prix soumis au bordereau de prix;

CONSIDÉRANT QUE la première période de renouvellement adjugée par le conseil d'administration le 13 mars 2024 par la résolution 24-43, arrive à échéance le 20 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le RTL est entièrement satisfait des services rendus et que 9145-7200 QUÉBEC INC. f.a.s. ALLO TAXI a manifesté son intérêt à poursuivre la prestation de service.

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Nancy Decelles :

D'EXERCER la deuxième période de renouvellement du contrat CA2067 – Taxi collectif et transport à la demande, à l'entreprise **9145-7200 QUÉBEC INC. f.a.s. ALLO TAXI**, aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 2 189 908,45 $ (taxes incluses), conformément aux conditions de l'appel d'offres P21-003, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Adjudicataire :

9145-7200 QUÉBEC INC. f.a.s. ALLO TAXI (NEQ : 1162435003)
956, rue Ste-Hélène
Longueuil (Québec) J4K 3R9

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-05-048 **Octroi de contrat – Travaux de voie réservée sur le boulevard Taschereau à Brossard**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0128;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) souhaite réaliser des travaux en vue de l'aménagement de mesures préférentielles pour autobus sur le boulevard Taschereau en direction est;

CONSIDÉRANT QUE la future voie réservée viendra prolonger celle déjà existante sur le tronçon, qui se termine actuellement au niveau de la rue Mario et contribuera, avec d'autres mesures, à fluidifier la circulation des autobus et à faciliter les mouvements de virage à gauche en direction du terminus Panama.

CONSIDÉRANT QUE le projet fait l'objet d'une entente de délégation de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

Il est proposé par Marc-Antoine Azouz, appuyé par Rolande Balma :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P25-003 – Travaux de voie réservée sur le boulevard Taschereau à Brossard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise **ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.**, au prix soumis, pour un montant total estimé à **244 781,78 $** (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingence, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

Adjudicataire :
ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC. (NEQ : 1173926834)
145, rue Daoust, porte 101
Saint-Eustache (Québec) J7R 6P4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-05-049 **Octroi de contrat – Fabrication et installation d'abribus et de dalles de béton**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0127;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) doit continuellement améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité des arrêts d'autobus pour sa clientèle et pour ce faire, doit notamment procéder à la démolition des dalles de béton désuètes existantes et à la construction de nouvelles dalles de béton, ainsi que remplacer les abribus ayant atteint la fin de leur vie utile, dont certains sont équipés de caisson publicitaire;

CONSIDÉRANT QUE le RTL désire s'adjoindre les services d'une firme spécialisée afin de fabriquer, installer jusqu'à trente-trois (33) nouveaux abribus et réaménager des dalles de béton liées au programme d'accessibilité universelle;

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Lise Roy :

D'OCTROYER le contrat, à la suite de l'appel d'offres public P25-019 – Fabrication et installation d'abribus et de dalles de béton, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme **INDUSTRIE FABCO INC**., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 594 697,61 $ (taxes incluses, hors contingence), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'APPROUVER une provision pour la durée complète du contrat, pour un montant total estimé à 59 322,65 $ (taxes incluses), lequel s'ajoute au montant total de 594 697,61 $ (taxes incluses, hors contingence).

D'AUTORISER une réserve pour contingence pour la durée complète du contrat, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

Adjudicataire :

INDUSTRIE FABCO INC. (NEQ : 114 322 7081)
725, rue Bergeron
Drummondville (Québec) J2C 7V5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-05-050 **Approbation d'une entente pour la disposition de la ferraille**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0102;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) désire vendre sa ferraille;

CONSIDÉRANT le projet d'Entente de gré à gré avec AIM, laquelle prévoit notamment les droits et obligations de chacun, ainsi que les détails sur la méthode de calcul de la ristourne remise en échange de la ferraille (l'« Entente »);

CONSIDÉRANT que la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.1) (la « LSTC ») ne prévoit aucune disposition concernant la vente de ferraille.

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Nathalie Delisle :

D'AUTORISER le RTL à convenir avec **LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE FER & MÉTAUX INC.** (AIM) une entente pour la disposition de ferraille.

D'AUTORISER le Directeur général à signer au nom du RTL, le ou les documents jugés nécessaires pour donner plein effet à la présente.

Acheteur :

LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE FER & MÉTAUX INC. (NEQ : 1165652430)
9100, boul. Henri-Bourassa E
Montréal-Est (Québec), H1E 2S4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-05-051 **Adoption du règlement numéro L-139 modifiant le règlement intérieur numéro L-02 de la Société de transport de Longueuil**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0158;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 49 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut, dans son règlement intérieur, déterminer l'exercice de ses pouvoirs et les autres aspects de sa régie interne;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement numéro L-139 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Rolande Balma:

D'ADOPTER le Règlement numéro L-139 modifiant le règlement intérieur numéro L-02 de la Société de transport de Longueuil (dont l'objet vise à remplacer l'article 3.1.2.1 du Règlement intérieur afin d'y les encadrements administratifs, soit les politiques générales et spécifiques.)

QUE le Règlement numéro L-139 entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa publication sur le site Internet du RTL ou dans un journal diffusé sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-05-052 **Approbation du rapport final du projet Mon agglo à vélo**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0139;

CONSIDÉRANT les modalités 2022-2025 du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE les modalités spécifient que le Réseau de transport de Longueuil (RTL) doit transmettre un rapport final faisant état des réalisations du projet, des résultats obtenus, de même que de l'utilisation des aides financières octroyées;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final doit être approuvé par résolution du conseil d'administration;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'APPROUVER le rapport final du projet Mon agglo à vélo daté du 16 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt -liste des chèques émis

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0135;

Il est procédé au dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 12 mars au 8 avril 2025, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 20 256 757,85 $.

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000$ et plus – mars 2025

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0144;

CONSIDÉRANT l'article 6.2 du Règlement numéro L-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

Il est procédé au dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 $ et plus pour le mois de mars 2025.

2025-05-053 **Nomination – Comité technique - Gestion de portefeuille de projets et de suivi des actifs**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0160;

CONSIDÉRANT la formation du comité technique de gestion de portefeuille de projets et de suivi des actifs du RTL;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre externe à ce comité;

CONSIDÉRANT le profil du candidat retenu, notamment son expertise dans la gestion de portefeuille de projets et suivi des actifs;

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Louise Dion:

DE NOMMER monsieur Éric Michaud à titre de membre externe du comité technique de gestion de portefeuille de projets et de suivi des actifs pour une durée de quatre ans, étant entendu que ce mandat peut être renouvelable au gré du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-05-054 **Dépôt - Incendie au CEVL le 24 avril 2025 - Rapport motivé des dépenses et des contrats autorisés - Article105 de la Loi sur les sociétés de transport en commun**

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0164;

CONSIDÉRANT QU'un incendie s'est déclaré le 24 avril 2025 au Centre d'exploitation du Vieux-Longueuil (CEVL), sis au 1160 Marie-Victorin à Longueuil, soit le garage du RTL abritant entre autres plusieurs autobus en service;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport en commun de l'agglomération de Longueuil, territoire de desserte du RTL, a été sérieusement perturbé, voire diminué, en raison de cet incendie;

CONSIDÉRANT QUE des mesures de nettoyage après sinistre devaient aussi être déployées rapidement en raison d'importants dommages à certains équipements, et aux lieux de travail nuisant ainsi au fonctionnement des opérations;

CONSIDÉRANT l'article 105 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à cette disposition, madame Geneviève Héon, présidente du conseil d'administration, a jugé nécessaire pour pallier rapidement la situation, d'autoriser des dépenses et d'octroyer certains contrats vu les circonstances;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a autorisé monsieur Alain Dufort, directeur général, à signer tous bons de commande ou contrats pour mettre en œuvre les autorisations de dépenses et d'octrois de contrats;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Héon, présidente du conseil d'administration, dépose, par le présent sommaire décisionnel, un rapport motivé des dépenses et contrats ainsi autorisés, conjointement avec monsieur Alain Dufort, directeur général;

CONSIDÉRANT QU'au surplus, le RTL a soumis un avis de sinistre à l'assureur FM Global et AON réclamant l'ensemble des dépenses encourues, le tout conformément aux termes et conditions de la police d'assurance en vigueur;

QUE le rapport motivé des dépenses et contrats autorisés à ce jour, par madame Geneviève Héon, présidente du conseil d'administration, au montant de 1 665 550 $ dans le cadre de l'incendie survenu au CEVL le 24 avril 2025, tel que détaillé au document joint au sommaire décisionnel, soit déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période d'intervention des membres du conseil

Madame Lise Roy s'adresse à l'audience.

2025-05-055 **Levée de l'assemblée– prochaine assemblée 5 juin 2025**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Nicholas Kaminaris :

DE LEVER la présente assemblée. Il est 17 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____	_____
Geneviève Héon, MBA, ASC Présidente	Me Catherine Bouchard Directrice affaires juridiques et secrétaire corporative